



# CAHIER DES CHARGES

**Objet** : Appel à consultations des offres commerciales – Travaux d'assistance juridique

**Commanditaire** : Direction de la Jeunesse et des Sports

**Service référent** : Direction de la Jeunesse et des Sports, Maita'i sport santé

**Personnes chargées du suivi :**

- Monsieur Anthony PHEU, Directeur e la Jeunesse et des Sport  
Tél. : 40.50.18.98 – Mail : [anthony.pheu@jeunesse.gov.pf](mailto:anthony.pheu@jeunesse.gov.pf)
- Docteur Bruno COJAN, Coordinateur du réseau Maita'i sport santé  
Tél. : 40.48.82.04 – Mail : [bruno.cojan@sante.gov.pf](mailto:bruno.cojan@sante.gov.pf)

## 1. Contexte

Dans le prolongement du Schéma directeur des activités physiques et sportives adaptées à la santé (2017-2021) la Direction de la jeunesse et des sports en relation avec la Direction de la santé, entend d'élaborer un cadre réglementaire permettant le développement des activités physiques et sportives adaptées à la santé. A cette fin, une expertise juridique est nécessaire pour mener à bien l'élaboration de ce cadre réglementaire

## 2. Prestation attendue par le Direction de la Jeunesse et des Sports

Le prestataire sera chargé de :

- Elaboration du cadre règlementaire définissant le sport santé et permettant son développement en Polynésie française : loi de Pays et arrêtés
- Accompagnement de la Direction de la Jeunesse et des Sports pour enregistrer la marque collective Maita'i sport santé à l'INPI.
- Etablissement des règlements d'usage du réseau à destination des partenaires (santé, sport et patients)
- Accompagnement de la Direction de la Jeunesse et des Sports en vue de créer la Fondation Maita'i sport santé (rédaction des statuts, ...)

### **Missions du prestataire**

Il est attendu du prestataire qu'il participe aux réunions préparatoires afin d'accompagner le Client dans le cadre de sa réflexion sur les objectifs cités au point 2.

Le prestataire rédigera la réglementation attendue, les règlements d'usage et établira les documents nécessaires à l'enregistrement de la marque et à la création de la Fondation.

Les activités du prestataire s'effectueront en collaboration avec le coordinateur du réseau Maita'i sport santé, sous couvert de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Pour la réalisation de la prestation, le prestataire prendra toutes les dispositions utiles pour assurer la mise en place en temps voulu, des moyens nécessaires à l'exécution de la prestation en fonction des consignes et des volumes, en accord avec la Direction de la Jeunesse et des Sports représentée par Docteur Bruno COJAN, coordinateur du réseau Mata'i sport santé.

### **3. Durée de la prestation**

Les travaux sont prévus à compter du 16 avril 2018 pour s'achever au plus tard le 31 octobre 2018.

### **4. Volumétrie de la prestation**

Les travaux seront réalisés au forfait, correspondant à la réalisation de l'ensemble des tâches attendues sur la période prévue pour le coût défini par le prestataire et accepté par le commanditaire.

### **5. Modalité de la consultation des offres**

Les propositions commerciales seront envoyées en version numérique ou déposées au plus tard le 29 mars 2018 à :

**Direction de la Jeunesse et des Sports**  
Immeuble TEMATAHOA,  
Angle avenue Pouvana'a A O'opa et Boulevard Pomare  
Tél. : (+689) 40 50 18 88, Fax. : (+689) 40 42 14 66  
Courriel : secretariat@jeunesse.gov.pf

Elles devront comporter les propositions de prise en charge de l'ensemble des tâches attendues avec un budget détaillé par poste, le planning de réalisation, les références du prestataire dans l'objet du projet.

Les critères de sélection seront basés sur les compétences et l'expérience du candidat, la pertinence et la cohérence des travaux proposés, la faisabilité du budget.

Une réponse définitive sera fournie par la Direction de la Jeunesse et des Sports, dans un délai maximal de 15 jours après la date de dépôt des dossiers.